

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire  
Date de convocation du conseil municipal : 02/02/2024

**Étaient présents :** ARRIBAT Bernard, COLLET Jessica, DURAND Bernard, LAPETINA Nicolas, MARTY Josette, PITON Isabelle, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAMADIER Michael, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

**Absent :** ALARY Carole

Secrétaire de séance : ROQUE Christiane

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Le procès verbal de la réunion du 18 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité

### **1°) Ouverture de crédits avant le vote du budget**

Il vous est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires pour les frais notariés de l'achat du café, le notaire vient de nous envoyer la facture des frais et l'acquisition d'un ordinateur pour les services techniques

Ces dépenses ayant été réalisées, le conseil peut autoriser Mr le maire à mandater ces dépenses d'investissement avant le vote du budget en application de l'article 1612-1 du code des collectivités territoriales

D – 2115 – 518 Frais notaire Immeuble café CHAPPY	3.500,00€
D – 2183 – 544 ordinateur atelier	1.100,00€

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition

### **2°) Révision des Loyers**

#### **Loyer de la MAM,**

Une convention de mise à disposition de locaux de la MAM avec l'association Tout en Couleurs a été signée le 26 juin 2020. Cette mise à disposition a été consentie à titre gracieux, les charges eau électricité et chauffage s'élèvent à 200€ mensuel.

Compte tenu des augmentations de charges, le conseil à l'unanimité décide de fixer le tarif à 260€ mensuel et de renouveler la convention qui avait une durée de 3 ans

#### **Loyer de la salaison Saint Georges**

Le loyer avait été fixé à 1700€ pour la période de février 2023 à janvier 2024. Vu l'état des charges et des recettes, il en ressort au 1<sup>er</sup> janvier 2024 un déficit de 37.960,23€

Afin de compenser ce déficit, le conseil décide à l'unanimité de fixer le loyer à 1700€ mensuel

### **3°) demande DETR toiture du cabinet médical**

La toiture du cabinet médical présente des infiltrations d'eau et il convient de prévoir sa réfection

Un devis a été établi par l'entreprise ALINAT le montant s'élève à la somme 96.027,50€ HT

Le conseil accepte le projet et sollicite une subvention au titre de la DETR

### **4°) Avis sur le projet éolien des Amaysses**

La société Volkswind a demandé à exploiter un parc éolien de 5 éoliennes situé sur le territoire de la commune de Cambon et Salvergues. L'enquête publique concernant le projet

s'est déroulée du 22 décembre au 25 janvier 2024. Le commissaire enquêteur a assuré les permanences et le dossier a été tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Notre commune étant située dans un périmètre de 6 km autour de l'installation, le conseil municipal doit émettre son avis dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête.

Le conseil 14 voix pour émet un avis favorable

#### **5°) transfert de la compétence eau et assainissement**

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le conseil s'était opposé au transfert automatique à la CCLMHL au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la compétence eau et assainissement des eaux usées.

Ce transfert a été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026, date butoir. La communauté a décidé d'engager le schéma directeur d'assainissement et ensuite l'étude sur l'eau sera également lancée.

Il sera possible de déléguer aux communes par convention tout ou partie de ces compétences à celles qui en feront la demande.

Elles exerceront ces compétences au nom et pour le compte de la CCMLHL et sur la base d'une convention de délégation.

Cette possibilité se rapproche de ce qui a été mis en place pour la voirie intercommunale.

La communauté souhaite connaître les volontés de chaque commune en matière de délégation pour assurer la réussite de l'étude du transfert

Pour l'eau potable : relève de compteurs, recherches de fuites, réparation, nettoyage des réservoirs, création de branchement, entretien des espaces verts des sources..

Pour l'assainissement : gestion de la station d'épuration, gestion des boues, contrôle des postes de relevage, regards, création de branchements ..

A l'heure actuelle, toutes ces tâches sont effectuées par nos services techniques qui ont une parfaite connaissance du fonctionnement des réseaux et au vu des spécificités liées à l'étendue de notre commune, une convention de délégation permettra de continuer à assurer un bon suivi de la distribution d'eau potable et d'intervenir rapidement sur l'ensemble des réseaux

#### **6°) Point eau Camparnaut**

Le bureau d'études CET INFRA a été retenu pour la mise en conformité de l'unité de distribution du bourg de Murat sur Vèbre. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1.480.300€ HT et le taux d'honoraires est de 4,28%. Dans la délibération du 18 octobre 2023 le montant estimatif était de 1.310.000€

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché

#### **7°) demandes de COLOMBIER**

Monsieur COLOMBIER nous a adressé deux demandes :

- Le 20 novembre 2023 pour demander l'autorisation d'entretenir la partie du chemin rural de Concourt par l'association « Le Domaine des Geais » pour permettre l'accès aux parcelles constructibles L 62 et L64
- Le 12 Janvier 2024 pour demander un don de 500€ pour l'association le Domaine des Geais

Le conseil à l'unanimité rejette

#### **8°) demande de déclassement à Canac**

Mr ANATOLY Alexandrov, propriétaire de la maison cadastrée section H n°112 ai lieu dit « Cana », demande que la partie sise entre la parcelle 111 qui appartient à SENAUX Michèle et sa maison soit déclassée, l'escalier de sa maison empiète sur le domaine public.

Il vous est demandé si vous acceptez de lancer la procédure de déclassement du domaine public et si accord, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur

### **8°) demande de déclassement à Canac**

Mr ANATOLY Alexandrov, propriétaire de la maison cadastrée section H n°112 ai lieu dit « Cana », demande que la partie sise entre la parcelle 111 qui appartient à SENAUX Michèle et sa maison soit déclassée, l'escalier de sa maison empiète sur le domaine public.

Il vous est demandé si vous acceptez de lancer la procédure de déclassement du domaine public et si accord, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à nommer un commissaire enquêteur

Le conseil accepte uniquement le déclassement sur l'emprise de l'escalier de sa maison. Si Monsieur ALEXANDROV accepte, la procédure sera lancée

### **9°) demandes de subventions**

L'APE sollicite une subvention pour le voyage scolaire qui a eu lieu du 17 au 21 avril 2023. Le coût du voyage s'est élevé 14.368€, une participation financière de 120€ par enfant a été demandée aux familles et le reste à charge pour l'APE est de 8848€.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande étant donné que le voyage a eu lieu l'année dernière

L'association demande également une subvention à la CCMLHL

La Diane murataise organise le week end du 24 février un concours départemental de chiens et sollicite également une subvention

Le conseil accepte de leur allouer une subvention de 500€ et le paiement d'une partie de l'apéritif à hauteur de 500€

### **10) modifications à apporter à l'adressage**

Des modifications doivent être apportées : il convient de créer les voies suivantes  
6 Place des Statues Menhirs

Chemin du Pioch de Montaigut (écrit chemin du Pioch de Montaigu sans T)

Correction du Chemin du Bouissounet (écrit Chemin du Bouissounet avec 3s )

Suppression du n°696 avenue du Languedoc

Le N° 700 avenue du Languedoc a été déplacé pour remplacer le 696

Le conseil à l'unanimité accepte ces modifications

### **11°) Certification de la gestion forestière durable des forêts**

Il vous est proposé de renouveler l'engagement de gestion durable pour 5 ans des forêts qui avait été conclu en 2019 et qui est arrivé à terme le 31 janvier 2024

Cette certification PEFC a pour but de valoriser les bois de la commune lors des ventes, d'accéder aux aides publiques en lien avec la forêt, de participer à une démarche de filière en permettant aux entreprises locales d'être plus compétitives

Le conseil à l'unanimité accepte de renouveler cet engagement

### **12°) Désignation d'un élu référent**

L'union régionale des collectivités forestières Occitanie demande que la collectivité désigne un élu référent qui deviendra leur interlocuteur privilégié et pourra obtenir des informations pour faire remonter les besoins de la collectivité.

Olivier RAZIMBAUD est désigné pour assurer cette mission

### **13°) désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Suite au décret du 6 décembre 2022, toutes les collectivités quelle que soit leur taille doivent désigner un référent déontologue. Son rôle est de faire éviter aux élus des difficultés judiciaires qui pourront se rapprocher de lui pour obtenir des bons conseils sur les conduites à tenir et les bons comportements à adopter.

La communauté a désigné Monsieur Claude BEAUFILS, magistrat honoraire de la chambre régionale des comptes.

Le conseil à l'unanimité accepte de le désigner également pour notre commune

### **14°) inscription au PDIPR d'un chemin rural à Paillemalbiau**

La communauté des communes prévoit d'établir un circuit à partir de la statue menhir et qui emprunterait un chemin rural.

Le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire cette partie du chemin au Programme Départemental d'itinéraire de programmation Randonnée

### **15°) Informations diverses**

L'institut universitaire Champollion d'Albi font une étude sur Murat, la présentation du diagnostic des travaux aura lieu le 27 mars

Samedi 2 mars : La Sainte Barbe des pompiers

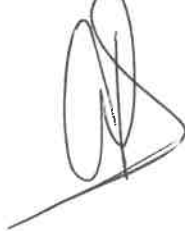
Samedi 16 mars : repas des associations

Samedi 30 mars à 11 heures : inauguration de la halle couverte et du centre de Loisirs

Le 16 février à 18 heures : réunion avec les associations pour essayer de créer une animation sous la halle pendant l'été

Le 6 avril : ouverture du café

Le Maire,  
Daniel VIDAL



La secrétaire de séance  
Christiane ROQUE

